

DER DELEGIERTE
FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT

Akten-Nr. t. 311 Soudan 4 - PP/ca

an	BO SL PP	a/a	
Datum	30.9.1.74 ^{2/10}	Ba	23. Sep. 74 10
Visa	60/102-77	PP	10 SEP. 1974
EPD	30. Sep. 1974		
Ref.	t 311 Soudan 4		

grosse Kopie
10 SEP. 1974

ANTRAG Nr. 199/74

Bern, le 2 septembre 1974

1. An den Chef du Département Politique
2. Bezeichnung der Aktion: Centre de formation de mécaniciens pour machines agricoles à Malakal

3a. Kurzname der Aktion: (30 Anschläge)

M A L A K A L M E C A N I Q U E A G R I C O L E

3b. Kurzname der Phase: (30 Anschläge)

P H A S E I

4. Verantwortliche Institution mit Adresse:

Organisation Internationale du Travail 1211 GENEVE 22

5. Land: Soudan

6. Beantragter Kredit: Fr. 830'000.--

7. Art des Kredites:

8. Gegenstand des Antrages:

A fonds perdu

Neue Aktion

Darlehen in lokaler Währung

Neue Aktionsphase
Vorangehende Antragsnummer:

Andere Darlehen

Zusatzkredit
Vorangehende Antragsnummer:

9a. Dauer der Aktion: 24 mois

9b. Pers. Einheiten/Monate: 18 mois/expert

10. Beginn der Aktion: automne 1974

11. Eintreten beschlossen am: prévu au programme Vorgemerkerter Betrag: Fr. 800'000.--

12. Sektion: Afrique

13. Sachbearbeiter: P. Patà

14. Art der Aktion: Contribution à une organisation internationale (aide associée) - Nr. 20*
(Haupt- und Sachgruppe gemäss Kontenplan)

15. Sachgebiet der Aktion: Enseignement technique moyen - Nr. 751*
(Statistische Klassierung)

* Nummer wird vom "Dienst PBS" ausgefüllt.

Ba 23. Sep. 74 10

Kopie ging an:

Khartoum



1. Introduction

Jusqu'à ce jour nous n'avons participé à aucun projet de coopération technique au Soudan qui figure pourtant parmi les 25 pays en voie de développement les moins avancés (PNB per capita en 1972: 110 dollars). Notre contribution financière s'est limitée à l'octroi de Fr. 50'000.-- à notre ambassade à Khartoum, en vue du financement de petits projets au Soudan.

Au cours des dix dernières années nous avons toutefois accordé à des jeunes soudanais une vingtaine de bourses de formation en Suisse dans différents domaines tels que ressources naturelles et énergie, agriculture, cartographie, hôtellerie et tourisme.

Le projet qui fait l'objet de la présente proposition concerne la création d'un centre de formation de mécaniciens pour machines agricoles à Malakal, au Soudan méridional.

La Confédération participera à la réalisation de ce projet sous la forme d'une aide associée avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en prenant à sa charge la totalité du financement extérieur demandé par le Gouvernement soudanais à l'OIT qui sera l'agence d'exécution du projet.

2. Cadre général

2.1. La République du Soudan avec une superficie de 2,5 millions de km². est le plus vaste pays d'Afrique. La majeure partie de son territoire est constituée par une grande plaine traversée par le Nil qui représente, par endroits, la seule voie de communication.

La population, composée essentiellement de petits agriculteurs et d'éleveurs, est d'environ 16 millions d'habitants dont les Arabes du Soudan, c'est-à-dire les musulmans habitant le centre

du pays, constituent le groupe ethnique le plus important (39 %).

Viennent ensuite les tribus nilotiques ou négroïdes du Sud (30 %) qui habitent les provinces de l'Equatoria, de Bahr el Ghazal et du Nil supérieur. La population de cette région méridionale, à majorité animiste et chrétienne, vit dans une situation économique et sociale particulièrement défavorisée. Cette partie du pays a été négligée de tout temps bien qu'elle compte environ un tiers de la population totale.

L'économie de subsistance prédomine au Soudan.

Le coton est le principal produit d'exportation: il représente près de 50 % des exportations totales mais les fluctuations de son prix sur le marché mondial influent considérablement sur la balance du commerce extérieur. C'est ainsi que l'Etat soudanais encourage la diversification de l'agriculture, notamment par la production de la canne à sucre, du tabac, du thé et du café.

Le secteur industriel est assez modeste, sa contribution au PIB ne représentant que le 9 %. Le plan quinquennal du Soudan (1970/71 - 1974/75) qui prévoit une augmentation annuelle du PIB de 7,6 % et un revenu de 134 dollars "per capita" en 1975, donne la priorité à 2 secteurs :

- le secteur agricole avec 38 % des investissements publics ;
- le secteur des transports et communications avec 18,3 % des investissements publics.

2.2. Depuis l'indépendance en 1956 le Soudan a connu une longue période de guerre civile entre les provinces du Nord et celles du Sud du fait de l'impossibilité d'établir un gouvernement acceptable pour les deux parties. Cet événement a profondément altéré les structures rurales traditionnelles surtout dans la région méridionale du pays.

L'accord de paix signé en février 1972 entre le Gouvernement national et les chefs des "Anyanyas" (mouvement sudiste de libération) a ouvert la voie à une ère de relations nouvelles dans laquelle les trois provinces du sud pourront se développer sous l'administration d'un gouvernement régional autonome au sein de la République. Un haut conseil exécutif du Sud a été établi à Juba comprenant le président du Conseil (qui est en même temps vice-président de la République) et douze ministres régionaux.

Le gouvernement national a toutefois manifesté son intention d'intégrer ce développement régional dans l'effort global de développement du pays.

Parmi les problèmes principaux qu'il faut résoudre, en dehors d'activités de caractère social telles par exemple l'amélioration de l'état sanitaire de la population ou le rétablissement d'un système scolaire satisfaisant, figurent le développement de la production agricole des régions rurales, le rétablissement des circuits de commercialisation soit pour l'écoulement des produits soit pour l'approvisionnement des agriculteurs en denrées et moyens de production indispensables.

3. Justification du projet

3.1. Situation du Soudan méridional

Le Soudan méridional recèle un potentiel très élevé pour le développement agricole. L'effort de développement amorcé dans cette région avant l'indépendance a été anéanti par 17 ans de guerre civile durant laquelle toute activité économique a presque complètement cessé. La terre et le climat plus favorable que dans le reste du pays permettent la culture de différents produits tels que le café, le thé, le tabac, le riz et le sorgho.

Il s'agit avant tout de satisfaire à la demande locale d'une population estimée en 1972 à 4,5 millions d'habitants. Le retour et la réinstallation après 1972 de plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées et réfugiées ont provoqué par ailleurs une augmentation de la demande en denrées alimentaires. Il a donc fallu importer ces dernières années de grandes quantités de vivres, soit pour la consommation immédiate, soit pour constituer des réserves.

Dans ce contexte un des objectifs prioritaires à atteindre au Soudan méridional est celui de la mise en valeur de plus grandes surfaces cultivables en vue de l'accroissement de la production agricole.

Le Plan de développement du Soudan accorde de ce fait une importance primordiale au secteur agricole et une grande partie des projets agricoles qui figurent dans le programme du PNUD pour le Soudan (1972-76) sont situés dans les provinces méridionales.

Pour la fin du plan quinquennal (1975) les surfaces cultivables devront atteindre 250'000 hectares dont 30 à 40 % seront réservées à la culture de produits de consommation locale (sorgho, riz) le reste étant destiné à des produits d'exportation (coton, tabac).

3.2. Accroissement de la production agricole par la mécanisation

Du fait surtout que la faible densité de la population, 6 habitants par km². en moyenne, ne permet pas d'utiliser une forte main d'oeuvre pour les travaux agricoles, l'apport de la mécanisation se révèle ainsi nécessaire soit pour accroître la superficie cultivée soit pour assurer en temps utile des travaux tels que les labours, les ensemencements, les désherbages, etc.

Les régions plates des savanes ou des steppes du Soudan méridional se prêtent particulièrement bien à la culture mécanisée d'un certain nombre de produits tels que le coton, le riz, le sorgho et le tabac.

3.3. Nécessité de former une main d'oeuvre qualifiée

L'utilisation efficace et rationnelle de machines agricoles dépend toutefois en grande partie de la formation d'une main d'oeuvre qualifiée. C'est ainsi que la création du centre de formation pour le machinisme agricole de Malakal a été depuis longtemps placée en première priorité par le Gouvernement soudanais (cf. the Democratic Republic of the Sudan: Projects for Relief and Reconstruction in the Southern Region, Khartoum 1972). Il a été également adopté par le ministère du plan du gouvernement régional, qui s'est déclaré prêt à apporter au projet la collaboration locale nécessaire. Le ministère du Plan considère qu'il s'agit là d'un instrument essentiel pour le développement de l'agriculture en particulier dans la province du Nil supérieur, développement qui sera lié à une mécanisation rapide dans cette région.

3.4. Organisation actuelle de la formation professionnelle

Le gouvernement soudanais, avec l'assistance du PNUD et du BIT, a mis sur pied au cours des six dernières années un programme national de formation professionnelle, (National Vocational Training Scheme). Celui-ci comporte :

- le centre pilote de Wad-Medani qui forme les instructeurs destinés à :

- quatre Centres de formation dépendant du "Mechanical Transport Department", dont trois se trouvent dans les provinces du Nord (deux à Khartoum et un à Kosti), le quatrième étant situé à Wau (province méridionale de Bahr-el-Ghazal). Ces écoles forment essentiellement des mécaniciens-auto, des mécaniciens-Diesel et des spécialistes pour le montage d'autos;
- le centre "multi-service" de Juba (province méridionale de l'Equatoria) réalisé grâce à la collaboration de l'"International Agency for Cooperation and Development" (IACOD). Cette école comprend 4 sections: mécanique, électricité, bâtiment, menuiserie;
- le centre de Malakal qui fait l'objet de la présente proposition.

Conscient de l'importance pour le pays d'avoir un système d'apprentissage bien coordonné et d'un niveau homogène, le gouvernement soudanais a promulgué, en mai dernier, une loi sur l'apprentissage.

Cette loi prévoit la constitution d'un Conseil national d'apprentissage et la nomination de conseillers en la matière. Elle prévoit également un contrat obligatoire de travail entre les employeurs et les apprentis sortant des centres d'apprentissage.

4. Description du projet

4. 1. Le Centre de Malakal

Le Centre de Malakal pour la formation de personnel spécialisé dans l'entretien, la conduite et la réparation des machines agricoles, ne constitue pas un projet isolé mais il est partie intégrante du programme national de formation professionnelle mentionné ci-dessus.

Le Directeur du "National Vocational Training Scheme" est de ce fait associé à tous les travaux préparatoires en vue de l'éta-

blissement du Centre. Une collaboration étroite sera également établie entre cette école et le centre pilote de Wad-Medani qui fournira les instructeurs pour la mécanique agricole.

Ce projet entre en particulier dans le cadre d'un plan de développement extensif de l'agriculture dans la province du Nil supérieur.

4.2. Objectif du Centre

L'objectif du Centre de Malakal est la formation de mécaniciens et de conducteurs de machines agricoles selon la répartition suivante :

- 12 apprentis-mécaniciens pour machines agricoles par an, qui suivront un cycle complet de formation de 2 ans. Cette période sera suivie d'un stage pratique d'un an pendant lequel les anciens apprentis recevront un complément de formation à raison d'un jour par semaine;
- 12 mécaniciens semi-qualifiés qui suivront un cours de perfectionnement de 6 mois (24 élèves par an);
- enfin, des cours spéciaux d'une durée de 2 mois seront donnés pour des conducteurs de machines agricoles (12 élèves par volée).

Chaque type de formation sera sanctionné par un certificat d'études national.

L'intention des auteurs du projet est de concevoir le Centre comme un "composit center" ce qui signifie qu'il devra être assez rapidement adaptable aux besoins du marché du travail.

C'est ainsi qu'on envisage également, dans une étape ultérieure, la formation de conducteurs et de mécaniciens pour les engins des travaux publics. Par ailleurs, quelques élèves de-

vraient pouvoir, en liaison avec un projet de pêcheries actuellement en préparation à Malakal, s'occuper de l'entretien et de la réparation des moteurs pour les bateaux de pêche qui seront introduits prochainement dans cette région. Les programmes de formation dans ces domaines n'ont toutefois pas encore été établis.

La création de nouveaux emplois devra permettre de résoudre en bonne partie les problèmes du sous-emploi et du chômage, devenus encore plus aigus après le rapatriement des réfugiés soudanais.

En ce qui concerne les places de travail, les mécaniciens et les conducteurs de machines agricoles formés à Malakal seront engagés par des Coopératives agricoles.

Il existe actuellement dans la province du Nil supérieur une trentaine de Coopératives agricoles régies depuis cette année par une loi qui les place sous l'autorité régionale. Elles comptent environ 1'500 membres et disposent d'un parc-machines assez considérable (200 tracteurs).

Toutefois, faute d'une main d'oeuvre qualifiée, la réparation et l'entretien de ces machines agricoles se révèlent actuellement insuffisants.

C'est ainsi que les mécaniciens formés au Centre de Malakal contribueront en grande partie au bon fonctionnement des coopératives agricoles qui, disposant enfin d'une main d'oeuvre qualifiée, seront mieux à même de réaliser les objectifs du plan déjà mentionnés.

L'impact à long terme du projet sera donc, grâce à une extension des surfaces cultivées, un meilleur approvisionnement en produits locaux et une possibilité accrue d'exportation pour des produits tels que le coton, le tabac et le café.

4.3. Moyens fournis par l'OIT, grâce à la contribution financière de la Confédération

4.3.1. Expert

L'Organisation Internationale du Travail met à disposition du projet un expert en mécanique agricole pour une durée de 18 mois. En collaboration avec le directeur soudanais du Centre il sera responsable :

- de l'organisation générale du Centre,
- de la préparation et de la réalisation des programmes de formation pour chaque section,
- de la coordination et de la supervision de l'enseignement pratique et théorique des instructeurs soudanais.

Son affectation au projet est prévue pour le mois d'août 1975.

4.3.2. Matériaux de construction

A défaut de matériaux sur place, tels que le ciment et le fer, il est nécessaire de les importer presque totalement. C'est la raison pour laquelle les frais pour matériaux dans le budget sont de l'ordre d'environ 30 %.

4.3.3. Equipement

Grâce à la collaboration entre les différents centres d'apprentissage, il sera possible d'établir une rotation d'une partie de l'équipement et du matériel nécessaire à l'enseignement pratique. Une autre partie du matériel et de l'équipement sera fournie par l'OIT (cf annexe 2).

4.4. Cadre institutionnel pour la réalisation du Centre

Le Département du Travail du Ministère Central des Services Publics et de la Réforme administrative est le partenaire officiel de l'Organisation Internationale du Travail. Cette institution supervise l'ensemble des opérations.

En ce qui concerne la réalisation pratique et la gestion du Centre, la responsabilité incombe au Ministère régional des Services Publics et du Travail qui opère en étroite collaboration avec le Ministère régional de l'Agriculture. Ce dernier fournit les machines et une partie de l'équipement nécessaires pour la formation. La construction des bâtiments et leur entretien sont assurés par le Ministère régional de l'Habitat. Les cadres du Centre sont mis à disposition par l'administration régionale.

4.5. Participation de l'OIT

En ce qui concerne l'action générale de l'OIT au Soudan dans le domaine de la formation professionnelle, nous avons déjà mentionné sa participation à la mise sur pied d'un programme national (voir paragraphe 3.4).

En ce qui concerne le rôle de l'OIT dans le projet de Malakal, il a tout d'abord consisté à vérifier les besoins (mission de M. Fauchon, février 1973) en personnel qualifié pour la mécanique agricole et à établir en collaboration avec le gouvernement soudanais la requête officielle ainsi que le plan d'opérations provisoire.

Lorsque le projet sera approuvé et son financement assuré, l'OIT assumera la pleine responsabilité de l'exécution du plan d'opérations convenu entre le pays donateur, le pays bénéficiaire et l'agence d'exécution. Elle assurera l'engagement et la préparation de l'expert et soutiendra son action sur le plan technique par des conseils et des contrôles appropriés.

L'OIT se chargera en outre de l'achat et de l'expédition du matériel prévu au budget et s'occupera de la formation des homologues soudanais.

En bref, elle jouera le rôle et prendra les responsabilités de l'agence d'exécution au même titre que dans les projets financés par le PNUD.

5. Budget et financement

5.1. Budget

10 Frais pour expert (18 mois/expert)		Fr. 135'000.--
40 Matériel d'équipement et achat de véhicules		Fr. 249'000.--
63 Matériaux de construction importés		Fr. 315'000.--
Divers		Fr. 16'000.--
	Sous total	Fr. 715'000.--
80 Frais d'agence de l'OIT (14 % de Fr. 151'000.-- 7 % de Fr. 564'000.--)	- arrondi à :	Fr. 61'000.--
		Fr. 776'000.--
Réserve * (14 %)	- arrondi à :	Fr. 104'000.--
	Total	Fr. 880'000.--
		=====

(Le détail du budget présenté par l'OIT figure à l'annexe 1).

* La réserve de Fr. 104'000.-- sera vraisemblablement utilisée dans sa totalité, du fait de l'augmentation des prix survenue depuis l'établissement du budget (décembre 1973).

5.2. Financement

La totalité du montant de Fr. 880'000.-- est prise en charge par la Coopération technique.

5.3. Frais à la charge du Soudan

Les frais à la charge du Soudan (main d'oeuvre locale, équipement, salaires du personnel local) s'élèvent à Fr. 560'000.-- (cf. annexe 5).

6. Assistance ultérieure

Une deuxième phase est prévue à partir de 1977. L'ampleur et les modalités de notre collaboration future seront déterminées sur la base d'une évaluation conjointe (Soudan/OIT/Suisse) prévue au courant de 1976.

7. Institution responsable

La responsabilité de l'exécution du projet incombe à l'Organisation Internationale du Travail qui agit en étroite collaboration avec le Gouvernement régional soudanais et le directeur du "National Vocational Training Scheme".

L'accord concernant la réalisation du Centre de Malakal sera établi soit sur une base tripartite, Soudan-OIT-Suisse, soit sur une base bilatérale, OIT-Suisse avec notification aux autorités soudanaises.

8. Avis divers

Notre Ambassade à Khartoum recommande vivement la réalisation de ce projet.

9. Proposition

Vu ce qui précède nous

p r o p o s o n s

au Chef du Département politique de libérer un montant de Fr. 330'000.-- en faveur de l'Organisation Internationale du Travail pour la création d'un centre de formation de mécaniciens pour machines agricoles à Malakal, au Soudan méridional.

Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de Fr. 275 millions destinés à la Coopération technique selon l'AF du 26 juin 1972.

Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire no. 202.493.01.

Beantragter Kredit: Fr. 880'000.--

Antrag Nr.: 199/74

Der Sektionschef:

S. Salvi.

ENTSCHEID

Der Delegierte:

[Handwritten signature]

Bern, - 9 SEP. 1974

Eidg. Finanzverwaltung:

Bern, 23.9.74 sig Ernst

Eidg. Politisches Departement:

Bern, 25.9.74 sig Graber

Eidg. Finanz- und Zolldepartement:

Bern, 27.9.74 sig Bieri

NB: Für Kredite bis Fr. 199'999.-; Unterschrift des Delegierten.

Für Kredite von Fr. 200'000.- bis Fr. 599'999.-; Unterschriften bis und mit Eidg. Finanzverwaltung.

Für Kredite von Fr. 600'000.- bis Fr. 1'999'999.-; Unterschriften bis und mit Eidg. Finanz- und Zolldepartement.

Für Kredite ab Fr. 2'000'000.-; Antrag an Bundesrat.

Notes:
 (a) Ce plan est établi pour chaque nouvelle demande de crédit, il doit coïncider avec le début d'un mois.
 (b) Lorsque le nombre de ligne est insuffisant, on indique à la première ligne les plus anciens crédits ensemble. Cette rubrique est remplie uniquement lorsque la demande en question concerne une nouvelle phase d'un projet en cours.
 (c) Le crédit en question et les crédits suivants qui seront accordés doivent être accordés; la première colonne contient les montants du budget figurant à la proposition en question.
 (d) Une colonne pour chaque année où des crédits doivent être accordés; la première colonne contient les montants du budget figurant à la proposition en question et des crédits suivants projetés dans la mesure où ils tombent dans la période de six ans.
 (e) Cette rubrique est remplie seulement si la contribution fédérale n'est qu'une fraction du total.

Date décision	No proposition	Période effective		accords	versé	solde	présenté	rapporté	Rapport final	Remarques
		début	fin							
3. Nouveaux crédits demandés: (c)										
Postes budgétaires										
		19 77	19 76	19	19	19	19 74	19 75	19 76	19
		880	400				500	200	180	
* Total										
* Contribution fédérale (f)										
* Frais de personnel										
* Frais de bourse										
* Frais de voyage										
* Frais de bureau										
* Frais de transport										
* Frais de location										
* Frais d'exploitation										
* Divers										
* Imprévis et réserve										
* Total										

* 1. Projet: (désignation officielle) Centre de formation de mécaniciens pour machines agricoles, Malakal
 * 2. Crédits antérieurs: (b)

* Proposition No 159/74
 * 1. 311 Soudan 4
 PLAN FINANCIER AU 31 juillet 1974 (a) (Tous les montants en milliers de francs)

A N N E X E 2

	<u>Non-expendable</u>		<u>Expendable</u>		<u>Total</u>	
	US \$	Sw.F.	US \$	Sw.F.	US \$	Sw.Fr.
Agricultural machinery	10'860	32'580	4'140	12'420	15'000	45'000
Blacksmithing/Welding	6'910	20'730	90	270	7'000	21'000
Machine tools and equipment	18'320	54'960	2'680	8'040	21'000	63'000
Visual aids/Office	2'160	6'480	840	2'520	3'000	9'000
Materials for training	-	-	10'000	30'000	10'000	30'000
General plant	22'000	66'000	-	-	22'000	66'000
Vehicle	5'000	15'000	-	-	5'000	15'000
	65'250	195'750	17'750	53'250	83'000	249'000

Country: SUDAN

Title : Establishment of
an Agricultural
Machinery Training CentrePROJECT BUDGET COVERING GOVERNMENT CONTRIBUTION IN KIND
(in local currency)

	Total		1974		1975		1976		1977	
	m/m	LS	m/m	LS	m/m	LS	m/m	LS	m/m	LS
10. PROJECT PERSONNEL COMPONENT AND SUPPORTING PERSONNEL.										
01. Counterpart to Expert Agricultural Machinery :										
a. Principal	24	2'240	11	1'027	12	1'120	1	95		
b. Vice-Principal/Sr.Instructor	24	2'100	11	963	12	1'050	1	87		
c. 2 Jr. Instructors Agr. Mach.	48	2'780	22	1'274	24	1'390	2	116		
d. 1 Instructor Fitting	24	1'390	11	637	12	695	1	58		
e. 1 Instructor Auto Electrical	24	1'390	11	637	12	695	1	58		
f. 1 Instructor Welding/B.smithy	24	1'390	11	637	12	695	1	58		
g. 1 Clerk, 1 Typist, 2 Messengers, 3 Watchmen, 2 Labourers, 2 drivers	198	3'405	55	946	132	2'270	11	189		
15. Component Total	366	14'695	132	6'121	216	7'915	1	659		
40. EQUIPMENT										
41. Expendable equipment		--		--		--		--		
42. Non-expendable equipment (2 vehicles) new or used units, engines, transmissions, implements, etc.		16'000		16'000		--		--		
43. Premises (labour, local material, etc.)		25'000	5'000	20'000		--		--		
49. Component Total		41'000	5'000	36'000		--		--		
50. MISCELLANEOUS										
51. and 53. Operation and Maintenance of equipment, customs and sundry		10'000	5'000	5'000		--		--		
59. Component Total		10'000	5'000	5'000		--		--		
99. GRAND TOTAL		65'695	10'000	47'121		7'915		659		

WORK PLAN - BAR CHART

	1974					1975			1976	1977			
	Feb.	Mar.	Apr.	Sep.	Oct.	Feb.	Mar.	Apr.	June.	July	Aug.	Sept.	Jan.
Prior obligation of preparatory activities by Government	Appointment of a special officer for preparatory work												
	Selection and taking possession of a suitable site												
Assignment of International Experts	Expert Agricultural Machinery Mechanics												
Assignment of Government counterpart staff	Principal and counterpart to Expert Agricultural Machinery Mechanics												
	Vice Principal and Senior Instructor Agricultural Machinery Mechanics												
	2 Junior Instructors Agricultural Machinery Mechanics												
	1 Instructor Fitting												
	1 Instructor Auto Electrical												
	1 Instructor Welding/Blacksmithing												
Delivery of major items of equipment (ILO)													
Delivery of construction material													
Availability of government supplies and equipment													
<u>Premises</u>													
Preparation of plans and estimates and all preliminary work													
Foundations and brick work													
Erection of buildings, super structure													
Electrification and other facilities regarding water, etc.													
Erection of equipment													